

Notice pour la livraison de marchandises

Pour les entreprises Near/Non Food Logistik Neuendorf et Tiefkühl-Logistik Neuendorf

Protocole de changement

| Date | Version | Modification | Remarque |
|------------|---------|---|-----------------------------------|
| 22.09.2025 | V.17 | Adapter les sites | Suppression Volketswil |
| 12.2.2025 | V.16 | Chap. 4.1 Heures de livraison NNF Neuendorf | Réduction des heures de livraison |

Les directives suivantes ont pour but de garantir une réception rapide et ordonnée des marchandises, ce qui profite à tous. Les avantages sont les suivants :

- Pas ou peu de temps d'attente pour les camionneurs qui livrent correctement les marchandises
- Pas de temps d'attente des palettes sur le quai à la réception des marchandises
- Mise en stock des palettes dans l'entrepôt sans retard et avec soin.

1. Inscription :

Tous les acheteurs, fournisseurs, entreprises de transport ou chauffeurs de camion annoncent l'arrivée de leurs marchandises au service compétent au plus tard* à 17 heures pour le lendemain, afin de réserver le créneau horaire de livraison. Les inscriptions peuvent être faites au maximum deux mois à l'avance. Les transports non déclarés seront refusés.

(*Il est recommandé de s'inscrire tôt, une fenêtre de livraison dans les prochains jours, ne peut pas être garantie)

1.1. Les deux possibilités d'inscription sont les suivantes :

a) Inscription par téléphone ou par mail auprès de la MVB :

| Groupe d'articles | Numéro de téléphone | Courrier électronique |
|---------------------------------------|---|--|
| Produits surgelés | +41 58 565 61 31 | tkl-koord@mvb.ch |
| Produits Near/Non Food | +41 58 565 64 44 Téléphone exclusivement pour les annonces de retard | nnf-warenanlieferung@mvb.ch Formulaires sur www.mvb.ch |
| Retours | +41 58 565 68 51 | nnf-retouren-logistik@mvb.ch |
| Logistique à valeur ajoutée Neuendorf | +41 58 565 64 35 | Mehrwertlogistik-Neuendorf@mvb.ch |

b) inscription via le portail web (CamiOnline):

Les demandes pour pouvoir annoncer des livraisons de manière autonome via le portail web doivent être adressées au service concerné conformément au tableau ci-dessus.

2. Information des fournisseurs lors de l'inscription :

2.1. Les points suivants doivent être indiqués lors d'une inscription :

- Numéro d'article de référence
- Uniquement pour NNF/FM Logistique site Neuendorf : indiquer le numéro de commande Migros. Si le numéro de commande Migros n'est pas encore connu au moment de l'inscription, il doit être communiqué ultérieurement au moins trois jours avant la livraison.
- Nombre d'unités logistiques à livrer (palettes)
- Déchargement manuel Oui / Non
- jour de livraison souhaité

2.2. Heures d'inscription :

| Exploitation | Heures d'inscription |
|-------------------------|---|
| Tous les établissements | du lundi au vendredi, de 07.00 à 17.00 heures |

Entreprise de distribution Migros SA

3. Information de retour pour la livraison de la MVB :

3.1. Les points suivants sont communiqués par MVB au sous-traitant lors de l'inscription :

- Date et plage horaire
- Numéro de réservation

4. Livraison

4.1. Heures de livraison :

| Exploitation | Heures de livraison | |
|--|----------------------|---|
| MVB NNF Logistique, Site de Neuendorf Rue Neuve 49 CH-4623 Neuendorf | du lundi au vendredi | 07.00-17.00 heures, palettisé |
| | du lundi au vendredi | 07.00-13.30 heures, déchargement manuel |
| MVB Logistique des produits surgelés, Site de Neuendorf Rue de l'Industrie 2 CH-4623 Neuendorf | du lundi au vendredi | 07.00-19.30 heures |
| | du lundi au vendredi | 08.00-14.00 heures, déchargement manuel |

4.2. Les informations suivantes doivent être disponibles :

- Créneau horaire attribué
- Numéro de réservation (pas de livraison sans numéro de réservation)
- Bon de livraison, liste de réception Plate-forme
- Bon de livraison d'emballages pour les partenaires MTM
- Preuve de dédouanement pour les fournisseurs étrangers

4.3. Les points suivants doivent être pris en compte :

Heure de livraison

- Une heure de livraison attribuée doit impérativement être respectée.
- Les éventuels retards doivent impérativement être signalés à temps et la nouvelle date attribuée doit être respectée.
- Si le chauffeur est en retard de plus de 60 minutes **sans** avis préalable, la livraison est refusée par MVB. Une nouvelle inscription avec déchargement le lendemain est nécessaire.
- Si une livraison n'a pas été notifiée, elle sera refusée.
- Si une livraison annoncée ne peut pas avoir lieu, elle doit être annulée au moins 72h à l'avance.

Supports de chargements

Principe : les livraisons de marchandises d'articles normalisés doivent se faire exclusivement sur des palettes EUR échangeables 1200 mm x 800 mm.

Echange de palettes : l'échange de palettes en euros se déroule selon les possibilités suivantes :

- Ecritures système (condition préalable : partenaire MTM)
- Échange de palettes train par train (10 palettes maximum)
- Délivrance d'un bon de palette (bon d'achat)

Remarque : aucun compte de palette individuel n'est géré avec les fournisseurs.

4.4. Quantités livrées

En principe, deux livraisons par camion sont acceptées par jour pour chaque fournisseur. Les quantités livrées plus importantes doivent être convenues à l'avance avec le détenteur de la marchandise et le service compétent de l'AAM.

5. Divers

5.1. Sécurité

Les directives de sécurité MVB doivent impérativement être respectées.